

Centre communal d'action sociale

Rapport d'activités 2018

Pôle social
Simone Veil



LES URSULINES
Résidence autonomie



ccas@ville-poissy.fr



POISSY

le mot du président



Karl OLIVE
Maire de Poissy
Vice-président de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise
Vice-président du Conseil départemental
des Yvelines

Priorité pour la municipalité, la politique de solidarité est mise en œuvre par le Centre communal d'action sociale (CCAS), qui s'appuie sur deux structures : le pôle social Simone-Veil et le pôle aînés regroupant la Maison Bleue et la Résidence autonomie Les Ursulines.

Le Pôle social Simone-Veil dont la vocation est d'accueillir, informer et soutenir les personnes en difficulté, remplit parfaitement sa mission avec près de 25 000 personnes reçues en 2018.

Créée en 2015, la **Maison Bleue** est pour sa part le symbole de notre engagement pour le bien vieillir : véritable guichet unique pour les aînés, elle est devenue un point de rencontres, d'échanges et d'activités incontournable, qui a accueilli plus de 22 000 personnes en 2018 ! Ce travail pour améliorer la qualité de vie de nos seniors passe aussi par des actions en faveur de la mobilité comme en témoignent le succès des Navettes Bleues (32 000 montées en 2018).

Si de nombreux dispositifs novateurs ont déjà été mis en place, la municipalité entend poursuivre ses efforts pour adapter au maximum le territoire pisciacais aux

«adapter au mieux le territoire aux aînés...»

aînés et plus globalement à l'ensemble de la population. C'est le sens de la démarche d'adhésion au **réseau Villes Amies des Aînés**, impulsée par Aline Smaani, élue déléguée aux aînés et à la famille. Les seniors, dans tous les quartiers, sont invités à donner leur avis pour établir un diagnostic participatif de l'accessibilité dans notre cité.

Toujours dans cette volonté d'amélioration de la qualité des prestations, la Ville a mené un audit en 2018. En conservant une gestion rigoureuse, dans le respect des obligations réglementaires, un plan d'actions ambitieux a été défini afin de poursuivre le développement de l'action sociale. Car à Poissy, solidarité n'est pas un vain mot.

som- maire

PRESENTATION JURIDIQUE DE LA STRUCTURE.....	P.03
BUDGET	P.04
ORGANIGRAMME	P.04
MISSIONS ET ACTIVITÉS DU CCAS	P.05
FAITS MARQUANTS DE 2018	P.06
LES STRUCTURES GÉRÉES	
La Résidence autonomie Les Ursulines.....	P.07
Le Pôle Social Simone-Veil.....	P.08
La Maison Bleue	P.10
PERSPECTIVES	P.12

Présentation juridique de la structure

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal autonome qui existe de droit dans toutes les communes.

Il dispose d'une **personnalité juridique** et constitue une **personne morale** distincte de la commune, ce qui lui confère l'autonomie juridique, c'est à dire :

- ⊗ un budget propre voté par son Conseil d'administration,
- ⊗ la capacité d'être employeur,
- ⊗ la capacité d'avoir un patrimoine mobilier ou immobilier,
- ⊗ la capacité d'agir en justice,
- ⊗ la capacité de souscrire ses propres engagements (conventions, marchés publics...).

Le Conseil d'administration est composé de 13 administrateurs :

Le Président

Le maire est président de droit

6 membres élus
au sein du Conseil municipal
dont la Vice-Présidente

6 membres
nommés
représentants des associations

L'organigramme



Missions et activités du CCAS

Conformément à l'article L.123-5 du Code de l'action sociale et des familles, le centre communal d'action sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS de Poissy gère 3 sites :

- ⊙ Le Pôle Social Simone-Veil
- ⊙ La Maison Bleue
- ⊙ La Résidence Les Ursulines

La direction est assistée d'un Pôle Ressources administratives et comptables pour :

- ⊙ Le fonctionnement du Conseil d'Administration,
- ⊙ La préparation et la gestion du budget,
- ⊙ La sécurisation des actes réglementaires et l'élaboration des marchés publics et procédures
- ⊙ La gestion du personnel.



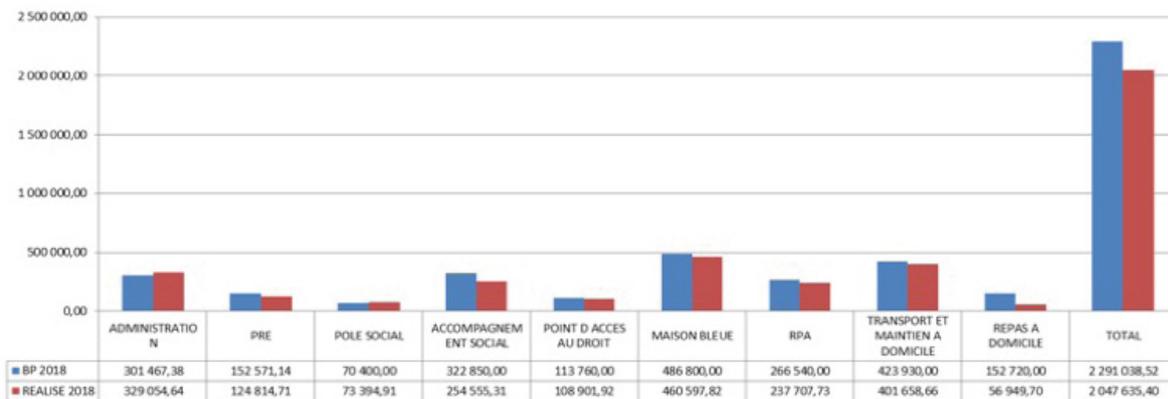
Le CCAS porte administrativement le « Programme de Réussite Éducative ». Par contre, le pilotage des actions est assuré par le service éducation de la Ville qui est en lien avec tous les partenaires dédiés.

Le budget

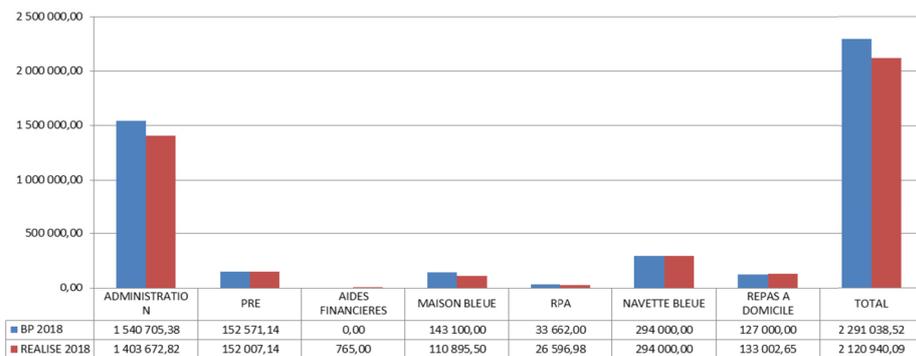
	2016	2017	2018	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			Budget Prévisionnel	REALISÉ
DÉPENSES	1 907 589,31€	2 045 875,81€	2 291 038,52€	2 047 635,40€
RECETTES	1 995 776,59€	2 110 156,33€	2 291 038,52€	2 120 940,09€
dont subvention municipale	1 497 454,01€	1 678 500,00€	1 876 500,00€	1 716 000,00€
SECTION D'INVESTISSEMENT			Budget Prévisionnel	REALISÉ
DÉPENSES	13 983,56€	10 796,61€	20 200,90€	1 274,91€
RECETTES	22 740,24€	17 246,51€	20 200,90€	18 839,73€

Répartitions par domaines de compétence

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018



Les faits marquants en 2018

juillet

Transfert de la prestation restauration (portage de repas à domicile et Résidence Les Ursulines, liaison froide) au CCAS, à partir de Juillet 2018, suite au changement de prestataire de restauration, dans le cadre d'un marché public groupé Ville et CCAS.

août

Organisation d'un **intérim de direction**

fin d'année

Signature de conventions de mutualisation fin 2018 entre la Ville et le CCAS pour :
Clarifier la nature des liens existants entre le CCAS et les services municipaux
Permettre de déterminer les dépenses engagées de part et d'autre.

10 novembre

Fête des 30 ans de la Résidence Les Ursulines, en présence du Président du CCAS, des administrateurs, des résidents, de leurs proches et des agents, avec une implication forte des Résidents dans l'organisation et l'animation (portes ouvertes, exposition, représentation de la chorale, cocktail). 180 participants.

décembre

Création d'un budget spécifique M 22 pour la Résidence Les Ursulines, en annexe du budget M 14 du CCAS applicable au 1/01/2019.

- > Se conformer aux exigences réglementaires.
- > Clarifier les responsabilités, les dépenses des activités de la Résidence, désormais entièrement gérées par le CCAS (reprise des dépenses Ville, notamment concernant le bâti).

octobre à décembre

Réalisation d'un audit extérieur du CCAS à la demande du Président pour :

- > Sécuriser la gestion administrative et financière
- > Améliorer la qualité des prestations
- > Livrable : rapport comprenant des constats et préconisations remis en janvier 2019.

LES URSULINES

Résidence autonomie

Adresse

27, avenue des Ursulines
78 300 Poissy

Horaires

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h

Ses missions :

Hébergement et prévention pour le maintien de l'autonomie

- ① Héberger des personnes âgées autonomes en appartements privés, dans un cadre sécurisé,
- ① Mettre à disposition des espaces collectifs avec service de restauration, de laverie,
- ① Mettre en œuvre des animations dans le cadre d'une politique de prévention pour le maintien de l'autonomie : convivialité, lien social, en articulation avec la Maison Bleue,
- ① Proposer un accompagnement administratif et social notamment aux personnes en situation de fragilité temporaire.
- ① Accueillir des personnes retraitées domiciliées dans la commune pour des repas le midi, des activités de loisirs, des ateliers prévention, afin de favoriser l'ouverture de la Résidence vers l'extérieur et faciliter le lien social pour tous.

 7 agents

Les chiffres clés

69

logements non meublés :

62 F1 bis (35 à 39m²)
et 7 F2 (46 à 52m²)
prioritairement loués à
des couples

2

chambres d'hôtes

95%

de taux d'occupation

72

résidents au 31/12/2018 :
59 femmes et 13 hommes

5

nouveaux résidents
accueillis dans l'année

83

ans, l'âge moyen des résidents

5 773

repas servis (23 repas/jour
en moyenne)



Pôle social Simone Veil

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL | POINT D'ACCÈS AU DROIT | SERVICE LOGEMENT

Adresse

8bis, boulevard Louis Lemelle
78300 Poissy
Tél : 01 30 06 86 26

Horaires

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
(sauf vendredi, fermeture à 16h30).

Ses missions :

**Accueil, information, soutien
aux personnes en difficultés**

- ⊙ Accueil mutualisé avec le service logement de la Ville
- ⊙ Domiciliation des personnes sans domicile stable ayant un lien avec la ville
- ⊙ Accompagnement social de personnes en situation de précarité, en complémentarité du Service du Territoire d'Action Départementale Seine Aval
- ⊙ Point d'Accès aux droits (consultations juridiques gratuites)
- ⊙ Actions de prévention santé

 **8 agents**

Accueil et accompagnement social

18 578

personnes accueillies

(15 510 accueils physiques et
3 068 téléphoniques)

286

personnes domiciliées :

71 % d'hommes + 29 % de
femmes – Durée moyenne de
domiciliation : 1 an et 7 mois

706

Contacts avec les

travailleurs sociaux pour
un accompagnement social

Point d'accès au droit

5 931

contacts physiques

et téléphoniques dont 68%
de Pisciacais.

Concernant les habitants de
Poissy, 60 % sont domiciliés en
quartier Politique de la Ville
(47 % sur le quartier de
Beauregard et 13 % sur le
quartier Saint-Exupéry).

CONSULTATIONS JURIDIQUES

- Droit civil : 47 % des demandes
- Droit social, particulièrement
le droit du travail :
17% des demandes
- Droit public, notamment
droit des étrangers :
16% des demandes
- Droit pénal : 5% des demandes
- Autres : 15%



Accompagnement social

34 800€

de chèques d'accompagnement personnalisés accordés pour 515 demandes (en 2017, 35 725€ accordés)

8 485.71€

de secours versés pour 37 demandes (en 2017 : 6 680.70€ pour 27 demandes)

CRÉATION D'UNE COMMISSION DES AIDES FINANCIÈRES (CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 SEPTEMBRE 2018)

- Présidée par la Vice-Présidente du CCAS
- Participation des administrateurs élus et non élus
- Fréquence : tous les 15 jours
- Etude des demandes de secours et des demandes de CAP non retenues dans le cadre de la commission CAP tenue par les travailleurs sociaux.

La santé

Compétence santé reprise par la Ville en 2017

(avant : Communauté Urbaine Grand-Paris Seine & Oise)

Coordination des actions de **prévention santé** menées auprès de la population.

Coordinatrice santé en poste depuis décembre 2018.



Une structure novatrice,
guichet unique
pour les personnes âgées
et leur entourage

CCAS CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Adresse

25 ter avenue du Cep
78 300 Poissy
Tél : 01 30 65 56 60

Horaires

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h15 et de 13h45 à 17h30

Les missions :

**Accueil, information,
inscriptions, prévention de la
perte d'autonomie.**



11 agents

- ⊙ Accueil mutualisé et gestion d'un espace de convivialité
- ⊙ Constitution de dossiers d'Allocation Personnalisée d'Autonomie, d'aide sociale à l'hébergement, demandes de reconnaissance d'un handicap et de prestations auprès de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH),
- ⊙ Informations et inscriptions pour l'animation Aînés
- ⊙ Aide à la mobilité : gestion de dispositifs de transports spécifiques
- ⊙ Portage de repas et téléalarme
- ⊙ Accompagnement administratif et social
- ⊙ Vigilance pour les personnes en situation de perte d'autonomie
- ⊙ Aide aux aidants

Accueil

21 366

personnes accueillies

(14 383 accueils physiques
et 6 983 appels téléphoniques)

1 557

**cartes Maison bleue et navette
bleue délivrées**

Mobilité

31 920

**montées dans les navettes
bleues**

2 931

voyages par le mini bus

451

transports individuels adaptés

(en partenariat avec la Croix
Rouge)





Animation

4 213

participants au total

931

aînés inscrits en 2018 pour le banquet organisé par le service événementiel les samedi 19 et dimanche 20 janvier 2019

280

personnes inscrites en 2018 pour les repas de fête livrés à domicile le 18 janvier 2019

Solidarité

680

colis de fin d'année distribués (sous conditions de revenus)

346

personnes en situation de fragilité bénéficiaires d'un suivi social

70

personnes bénéficiaires des repas à domicile

LA MAISON BLEUE ASSURE POUR LA VILLE LA GESTION...

D'une instance consultative, le « Conseil des Sages » composé de 20 aînés

- 3 réunions plénières/an
- 4 commissions qui se réunissent très régulièrement : animation, communication, bénévolat et Villes Amies des Aînés

De la démarche d'accessibilité « Villes Amies des Aînés »

- Délibération du Conseil municipal du 14 mai 2018

Perspectives

La municipalité souhaite poursuivre le développement de l'action sociale municipale à travers le CCAS. Son Président a récemment défini plusieurs priorités, prenant en compte les résultats de l'audit extérieur.

AMÉLIORER L'ACCUEIL DE LA POPULATION

- ⤵ Adapter les accueils des 3 structures pour accompagner les habitants face aux évolutions sociétales
- ⤵ Poursuivre la participation du CCAS à la démarche qualité engagée avec la Ville

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ DANS LA VILLE

- ⤵ Mettre en oeuvre la démarche Villes Amies des Aînés qui ouvrira vers une accessibilité universelle, notamment les réunions d'échanges avec les habitants autour de 8 thématiques :
 - > autonomie et soins,
 - > espaces extérieurs et bâtiments,
 - > lien social et solidarité,
 - > habitat,
 - > culture et loisirs,
 - > transport et mobilité,
 - > participation citoyenne,
 - > information et communication

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SOINS

- ⤵ Soutenir les projets de création de maisons de santé
- ⤵ Elaborer un nouveau Contrat Local de Santé avec l'ARS et les partenaires

POURSUIVRE LA MODERNISATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PILOTAGE DE L'ACTIVITÉ

